


Arrêté conjoint n°2021-369/MESRSI/MS
portant nomination d'enseignants hospitalo-
universitaires de l'Université de Ouahigouya
dans l'emploi de Maître-assistant hospitalo-
universitaire.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION,

LE MINISTRE DE LA SANTE,

- VU la Constitution ;
VU le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier
Ministre ;
VU le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du
Gouvernement ;
VU le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG- du 17 février 2021 portant attributions des
membres du Gouvernement ;
VU le décret n°2021-0398/PRES/PM/MESRSI du 17 mai 2021 portant organisation du
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
VU le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du
Ministère de la santé ;
VU la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois
des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs
au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 portant
modification ;
VU le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 9 mai 2019
portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-
universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps
plein et d'ingénieur de recherche ;
VU la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories
d'établissements publics ;
VU le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des
établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique
(EPSCT) ;
VU le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des
établissements publics de santé (EPS) ;
VU le décret n°2017-1309/PRES/PM/MINEFID/MESRSI du 30 décembre 2017 portant
érection du Centre Polytechnique de Ouahigouya en Université de Ouahigouya ;

8

- VU le décret n°2018-0553/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 29 juin 2018 portant approbation des statuts de l'Université de Ouahigouya ;
VU le décret n°2021-0816/PRES/PM/MINEFID/MESRSI/MFPTPS/MS du 04 août 2021 portant création d'emplois à l'Université de Ouahigouya (UOHG) ;

ARRETE

- ARTICLE 1:** Madame **BERE Bernadette** épouse **SAVADOGO**, numéro matricule **41 260 F**, assistant hospitalo-universitaire en **Chirurgie pédiatrique**, inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant, est nommée maître-assistant hospitalo-universitaire en **Chirurgie pédiatrique**, à l'Université de Ouahigouya (UFR/SS) pour compter du **09 octobre 2020**.
- ARTICLE 2:** Monsieur **DRAVE Alassane**, numéro matricule **111 390 W**, assistant hospitalo-universitaire en **Neurologie**, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant, est nommé maître-assistant hospitalo-universitaire en **Neurologie**, à l'Université de Ouahigouya (UFR/SS) pour compter du **09 octobre 2020**.
- ARTICLE 3:** Monsieur **BAMOUNI Joël**, numéro matricule **88 226 X**, assistant hospitalo-universitaire en **Cardiologie**, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant, est nommé maître-assistant hospitalo-universitaire en **Cardiologie**, à l'Université de Ouahigouya (UFR/SS) pour compter du **09 octobre 2020**.
- ARTICLE 4:** Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le **29 OCT 2021**

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

LE MINISTRE DE LA SANTE



Pr Charlemagne Marie Ragnag-Newende OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliations :

1-Chrono	1-MESRSI	1-CARFO
1-MFPTPS	1-MS	1-JO
3- Intéressés	1-UOHG	1-Solde